



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 55108

Texte de la question

M. Yannick Moreau alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation préoccupante des chrétiens d'Orient en Egypte, en Irak, en Syrie et bientôt au Liban. Les chrétiens représentaient un cinquième de la population d'Orient et n'en représentent plus que 8 % seulement aujourd'hui. À titre d'exemple, 492 églises et bâtiments de services chrétiens ont été incendiées ou attaquées en 2013 en Egypte. La France est historiquement proche de ces communautés chrétiennes, tout comme de ces pays du Moyen-Orient. Leur situation impose que la diplomatie française agisse à la fois pour protéger cette population, mais aussi pour freiner l'exacerbation de l'intolérance et de la violence aux portes de l'Europe. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte enfin reprendre son rôle traditionnel de défenseur des chrétiens d'Orient et quelle politique il compte impulser, à la fois en France mais aussi à l'échelle de l'Union européenne, pour que cessent les persécutions.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et se montre particulièrement vigilante quant à leur situation. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a ainsi permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme condamnent les violences contre les chrétiens comme celles exercées contre toutes les minorités religieuses. Elle a présenté un projet de résolution pour que le Conseil de Sécurité saisisse la Cour Pénale internationale sur les violations massives des droits de l'Homme en Syrie. Enfin, la France agit également au niveau de l'Union européenne : ce fut le cas à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui ont fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte avec ses partenaires européens. La France demeurera vigilante à la situation des chrétiens d'Orient dans la région, conformément aux lignes directrices pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction adoptées le 24 juin 2013 par l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55108

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3619

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4474